

Compte-rendu de la séance du 24 février 2014

Des délibérations devant être présentées au vote

(Article L2121.12 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois de février à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 18 février 2014) s'est réuni en Mairie de Venon, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Françoise GERBIER, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Marc BODOCCO, Danielle CLOCHEAU, Myriam CHEVROL, Françoise GERBIER, Anne GIBASZEK, Alain JAY, Marc ODDON, Éric PEYSSON,

Pouvoirs : Yousri FERJANI a donné pouvoir à Françoise GERBIER,
Laurence PICCININI a donné pouvoir à Anne GIBASZEK
Emmanuel DUMAINE a donné pouvoir à Marc ODDON
Nicolas VACHER a donné pouvoir à Danielle CLOCHEAU
Sylvain MEIGNEN a donné pouvoir à Marc BODOCCO
Georges BROCHIER a donné pouvoir à Alain JAY

Secrétaire de séance : Danielle CLOCHEAU a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2014,
2. Signature de la convention avec le Conseil Général pour le déneigement de la route du col
3. Signature de la convention avec le SEDI pour la répartition des certificats d'économie d'énergie
4. Programme de travaux dans la forêt communale
5. Rénovation des décors peints de l'Eglise, plans de financement, demande de subvention
6. Examen et vote des comptes administratifs et approbation du compte de gestion de Monsieur Le Trésorier de Saint Martin d'Hères,
7. Affectation de résultat 2013,
8. Vote du taux des 4 taxes,
9. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon,
10. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon (CCAS)
11. Budget Primitif 2014 (budget principal et budgets annexes),
12. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2014

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2014 est approuvé par 14 voix pour

2. Signature de la convention avec le Conseil Général pour le déneigement de la route du col

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer des services d'entretien routier du département, le Conseil Municipal demande à en bénéficier et mandate le Maire pour établir, en concertation avec les services du Conseil Général, la convention prévue par les textes (voir annexe 1).

Coût : 1 579,76 euros

- **Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans les limites des crédits inscrits au budget.**

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3. Signature de la convention avec le SEDI pour la répartition des certificats d'économie d'énergie
--

Monsieur l'adjoint informe le Conseil Municipal que le Syndicat de l'Energie du Département de l'Isère (SEDI) finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil Municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux d'éclairage public dans différents secteurs de la commune : La Faurie, Le Chapon, La Ville

Financement travaux	Total TTC	Total HT	SEDI	Auto financement commune HT
taux			60%	
Lampadaires secteur « La Faurie, Les Mas"	18 144,52	15 171,00	9 102,60	6 068,40
Secteur Chapon, aire de retournement bus	3 433,54	2 870,85	1 722,51	1 148,34
Secteur La Ville, création éclairage solaire	7 900,78	6 606,00	3 963,60	2 642,40
Têtes de lampadaires ensemble commune	15 968,10	13 351,25	8 010,75	5 340,50
	45 446,92	37 999,10	22 799,00	15 199,64

De plus, ce dernier propose un taux d'aide majoré lorsque le matériel installé répond à certains critères d'efficacité énergétique. Ce taux d'aide majoré est conditionné à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à une aide majorée.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

- **d'autoriser le Maire à déposer une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'aménagement de l'éclairage public,**
- **d'autoriser le Maire à signer une convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI et à engager les démarches nécessaires à l'obtention du taux majoré. (Voir annexe 2)**

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4. Programme de travaux dans la forêt communale

Madame le Maire expose à l'assemblée le programme de travaux que l'ONF propose d'effectuer pour l'exercice 2014, travaux de maintenance conformément au document d'aménagement de la forêt communale pour un montant de 1900,00 €HT (voir annexe 3)

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE la réalisation des travaux de la forêt communale décrits pour la somme totale de 1900 €HT

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

5. Demande de subvention pour les décors peints

Suite à la mise au jour de fresques murales jusqu'alors totalement inconnues et après nettoyage et rebouchage de fissures, Monsieur l'Adjoint aux finances fait savoir au Conseil Municipal que des travaux de rénovation des décors peints du plafond du coeur de l'église sont nécessaires.

Plusieurs devis ont été demandés, le devis de l'atelier Jouve-Malfato, pour un prix de 14 950 euros étant le moins disant, le plus complet et le plus satisfaisant techniquement d'après l'avis du Conservateur du Patrimoine du Conseil Général, a été retenu.

A noter que les devis ne faisaient pas apparaître la location d'un échafaudage qui devrait représenter environ 1500 euros supplémentaires.

Il est proposé de demander des subventions afin de pouvoir réaliser ces travaux.

L'association Venon Paysage et Patrimoine a proposé de financer la moitié des coûts restant à la charge de la commune.

Le plan de financement est donc le suivant

Financement 2014	Base subventionnable HT	Plan de Financement HT		
		Conseil général	VPP	Financement commune
		40%	30%	30%
Consolidation des enduits porteurs	3 900,00 €	1 560,00 €	1 170,00 €	1 170,00 €
Réfection des parties des culots cassés	2 800,00 €	1 120,00 €	840,00 €	840,00 €
Dégagement des sous bassement et restauration	3 500,00 €	1 400,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
Ragréage fenêtre de lecture	900,00 €	360,00 €	270,00 €	270,00 €
Retouches picturales	3 600,00 €	1 440,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €
rapport technique	250,00 €	100,00 €	75,00 €	75,00 €
Sous total	14 950,00 €	5 980,00 €	4 485,00 €	4 485,00 €
Echafaudage	1 200,00 €	480,00 €	360,00 €	360,00 €
TOTAL	16 150,00 €	6 460,00 €	4 845,00 €	4 845,00 €

Le Conseil Municipal décide d'autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux, ainsi que les demandes de subventions

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

6. Examen et vote des comptes administratifs et approbation du compte de gestion de M. Le Trésorier de Saint Martin d'Hères,

BUDGET PRINCIPAL

La présentation qui vous a été faite fait apparaître un excédent de la section fonctionnement de..... 122 247,70
 Le résultat reporté 2012 se monte à..... 0,42
 Le résultat reporté 2012 dû à la clôture du budget annexe de l'eau..... 18 389,13
 Soit un résultat cumulé au 31 décembre 2013 de..... 140 637,25

La présentation qui vous a été faite fait apparaître un excédent d'exécution de la section investissement de..... 79 601,44
 Le solde d'exécution à reporter 2012 se monte à..... 57 669,90
 Le solde d'exécution 2012 dû à la clôture du budget annexe de l'eau .. 50 160,50
 Soit un solde d'exécution 2013 cumulé à reporter de..... 187 431,84 (a)

Par ailleurs, la section d'investissement indique un montant de restes à réaliser de 4 784,00 (b)
 Le bénéfice net de la section d'investissement peut donc être estimée à.. 182 647,84 (a-b)

Il sera tenu compte de ce montant lors du vote du budget 2014.

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Résultat à affecter.....	140 637,25
Compte 1068 pour couverture de la section investissement.....	80 000,00
Compte 002 report à nouveau.....	60 637,25

BUDGET ANNEXE : CCAS

La présentation qui vous a été faite fait apparaître un déficit de la section fonctionnement de..... -1 243,50
 Le résultat reporté 2012 se monte à..... 6 878,00
 Soit un résultat cumulé au 31 décembre 2013 de..... 5 634,50

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Compte 002 résultat d'exploitation reporté.....	5 634,50
---	----------

Mme le Maire quitte la séance pour permettre au Conseil de voter le compte administratif 2013.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

7. Examen et vote du compte de gestion de M. Le Trésorier de Saint Martin d'Hères,

Approbation du compte de gestion 2013 de Monsieur le Trésorier de St Martin d'Hères :
 « *Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier correspondant au budget principal et ses annexes (Eau / Assainissement et CCAS), le compte de gestion présentant les mêmes masses et résultats que le CA 2013. »*

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

8. Affectation de résultat 2013

Après délibération, la résolution suivante est soumise au vote :

« Après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances, le Conseil Municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats des budgets des comptes administratifs de l'année 2013 :

<i>Budget principal section fonctionnement. A affecter</i>	<i>140 637,25€</i>
➤ <i>A la section investissement (compte 1068)</i>	<i>80 000,00€</i>
➤ <i>En report à nouveau créditeur (compte 002)</i>	<i>60 637,25€</i>
 <i>Budget annexe : CCAS. A affecter</i>	 <i>5 634,50 €</i>
➤ <i>En résultat d'exploitation reporté</i>	<i>5 634,50 €</i>

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

Voir en annexe 4 le Rapport financier 2013 et une note explicative du budget primitif 2014

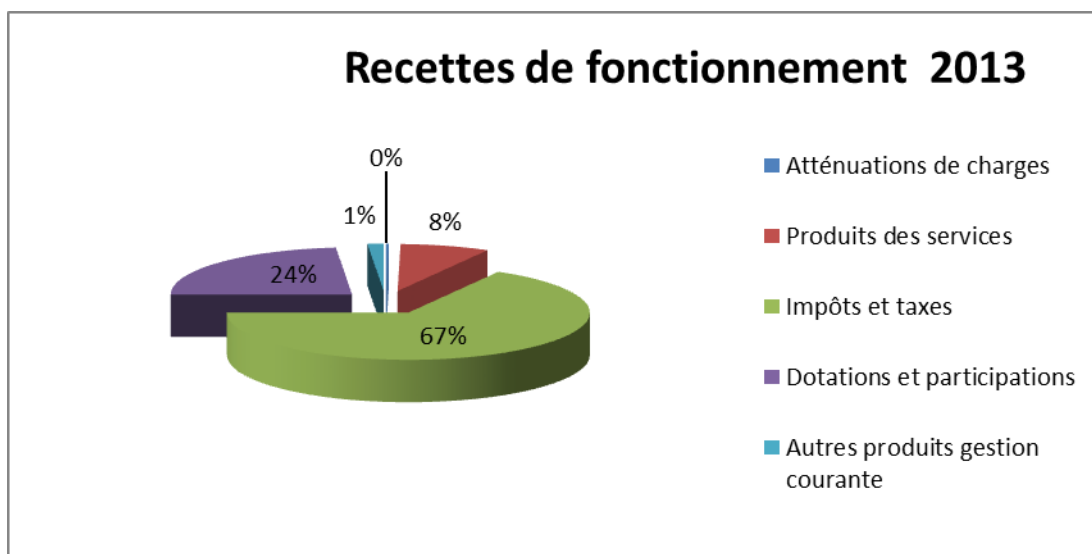
9. Vote du taux des 4 taxes,

Marc Oddon rappelle qu'il s'agit d'une ressource essentielle pour la commune qui doit apporter un produit fiscal pour 2014 d'environ 300 000 euros.

Chaque année, les bases d'imposition sont réactualisées par les services de l'Etat avec un taux qui dépend du vote des députés. Cette augmentation permet de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation.

Cette année encore, les engagements financiers de la commune sont tenus sans faire appel à l'emprunt. L'Adjoint aux finances propose donc de maintenir les taux de taxes sans augmentation.

Ces taxes représentent environ 67 % de nos sources de financement.



	Bases pre2014	taux 2013	Taux Metro + Taxe équipemen t	Montant prévisionnel commune 2013
TH	1449317	9,15	0,964	132 612,51 €
TF-B	812539	19,42	1,872	157 795,07 €
TF-NB	10027	64,02	4,47	6 419,29 €
				296 826,86 €

Après les explications de Mr Marc Oddon, adjoint aux finances la délibération est mise au vote :

« Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Marc Oddon et délibéré, décide d'appliquer sur les quatre taxes les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9,15%

Taxe Foncière Bâtit : 19,42%

Taxe Foncière Non Bâtit : 64,02 %

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

10. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon

La vie associative représente une part importante du dynamisme de la commune. Elle doit donc être favorisée.

Cette année encore, le compte-rendu de l'Assemblée Générale et un bilan financier ont été demandés à chaque association subventionnée par la commune pour veiller à la cohérence d'utilisation des fonds publics. Les subventions seront débloquées une fois reçu les différents documents.

L'Adjoint aux finances propose que la totalité des subventions restent comprises dans l'enveloppe prévisionnelle et que des arbitrages puissent être rendus en fonction des besoins.

« Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide d'appliquer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2013 :

NOMS	Objet	Budget 2014	Remarques
ACCA	Chasse	50	
AFMD	Mémoire déportation	30	
Amicale Venonaise	Activités diverses	160	
APE	Parents d'élèves	160	
Collectif de solidarité Internationale	Solidarité création	150	
AMV	Cours de musique	160	
Collège le chamandier	Voyage scolaire	200	
Avenir	Animation et réflexion citoyenne	0	A leur demande
Comité des Fêtes		160	

Coopérative scolaire	Coopérative de l'école	50	
Délégation départementale de l'éducation nationale	Secteur de Domène (Charles Laye)	50	
Epicurielles	Animations et activités culturelles	160	
FNACA	Anciens combattants	50	
IMT	Scolarisation d'un enfant venonais	50	
Grand Champ	Chorale, concerts	160	
Masnat	Touaregs eau	50	
TANAT	Touaregs, Niger Création d'école (avec école Bayard)	50	
UMAC	Anciens combattants	70	
Venon paysage et patrimoine	Mise en valeur paysage et patrimoine de Venon	160	
Total budget général		1920 €	

A la demande de Marc ODDON est mis en place un vote par division :

Vote des subventions aux associations moins la ligne AMV (Association Musicale de Venon)
VOTE A L'UNANIMITE

Vote de la subvention à L'AMV :

DELIBERATION ADOPTE PAR 13 pour et 1 NPPV

11. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon (CCAS)

Chacune des 4 communes qui constituent l'ADMR de St Martin d'Uriage a accordé, proportionnellement au nombre de ses habitants, une subvention exceptionnelle à l'association. Cette subvention sert à la mise en place de PHILIA TEL, nouveau dispositif de gestion des plannings d'intervention des auxiliaires de vie chez les bénéficiaires. Pour Venon cette subvention s'élève à 293€

Cette subvention exceptionnelle s'ajoute à la subvention de fonctionnement qui est versée comme chaque année à l'ADMR

ADMR service à domicile	Aide sociale Venon CCAS	1043 €	
Total budget CCAS		1043 €	

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

12. Budget Primitif 2014 (budget principal et budgets annexes),

Lecture vous a été donnée du budget communal principal, et du budget annexe (CCAS) de l'année 2014

Il vous est demandé de vous prononcer sur leur adoption.

Nous vous rappelons les montants de chaque budget :

Budget principal :

Section fonctionnement : (recettes en sur équilibre)	503 893,00 €
Section fonctionnement : (dépenses).....	402 320,00 €
Section investissement : (avec excédent 2013 et sans RAR).....	463 964,00 €

Budget annexe : CCAS :

Section fonctionnement : (avec excédent 2013)..... 11 484,50 €

« Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de l'Adjoint aux finances et délibéré, décide d'approuver le budget primitif communal des sections fonctionnement et investissement pour l'année 2014. »

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

13. Questions diverses

Les dates à retenir

Le 23 et le 30 mars : Elections municipales

Samedi 22 Mars : Ecole de musique, concert

Samedi 29 et 30 mars : Amicale Venonaise : « nos amis exposent »

Dimanche 30/03 : Premier marché fermier à la ferme de Pressembois

Le Jeudi 8 mai 10H15 : célébration de la victoire de 1945

Lundi 12 mai Matin : Un conteur du festival « les arts du récit » sera à l'école

Vendredi 23 mai 20H30 : Spectacle de conte dans le cadre du festival « Arts du récit » ouvert à tous

Le dimanche 25 mai : Elections Européennes

Samedi 14 juin : Festival de musique « Changer d'airs »

mail pour s'inscrire comme bénévole : festival@venon.fr

Vendredi 20 juin : Fête de la musique

Vendredi 27 juin : Kermesse de l'école

Lundi 14 juillet 12H : Fête nationale et repas républicain

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h43

Délibérations prises

DELIBERATION N°2014.02 : convention avec le Conseil Général pour le déneigement de la route du col

DELIBERATION N°2014.03 : Convention avec le SEDI pour la répartition des certificats d'économie d'énergie

DELIBERATION N° 2014.04 : Programme de travaux dans la forêt communale

DELIBERATION N° 2014.05 : Demande de subvention pour les décors peints

DELIBERATION N° 2014.06 : Vote du compte administratif 2013 du budget principal et du CCAS

DELIBERATION N° 2014.07 : vote du compte de gestion 2013 du Trésorier de Saint Martin d'Hères

DELIBERATION N° 2014.08 : Affectation de résultat 2013

DELIBERATION N° 2014.09 : vote du taux des 4 taxes

DELIBERATION N°2014.010 : vote des demandes de subventions Budget Prinicpal

DELIBERATION N° 2014.011 : Vote de subvention CCAS

DELIBERAITON N° 2014.012 : Vote du Budget primitif 2014 du budget principal et CCAS

Liste des Arrêtés du maire

Arrêté n° 2014.01 : Autorisation d'ouvrir un débit de boisson pour le fête du Boudin

Arrêté n° 2014.02 : autorisation de voirie délivrée à la Société ISS hygiène et prévention

Arrêté n° 2014.03 : Autorisation de voirie délivrée à l'entreprise BIASINI secteur les Mas

Arrêté n° 2014.04 : Autorisation de voirie délivrée à l'entreprise SERPOLLET secteur les Mas,

Arrêté n° 2014.06 : embauche de Mme BONIFACE Brigitte pendant les vacances scolaires,

Membres du Conseil Municipal présents

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
Marc BODOCCO		Anne GIBASZEK	
Georges BROCHIER		Alain JAY	
Myriam CHEVROL		Sylvain MEIGNEN	
Danielle CLOCHEAU		Marc ODDON	
Emmanuel DUMAINE		Eric PEYSSON	
Yousri FERJANI		Laurence PICCININI	
Françoise GERBIER		Nicolas VACHER	